



Certificat dressé dans le cadre des petits soins à apporter aux chats errants

Le partenaire bénévole :

Madame / Monsieur

domicilié

partenaire bénévole du projet, reçoit ce jour la cage de capture et s'engage à faire attester par deux personnes, via un contreseing du présent document, que le chat capturé est bien un chat errant du quartier. Le partenaire bénévole préviendra les riverains de la campagne de stérilisation et des jours de pose de la cage de capture.

Le chat capturé devra être déposé dans les meilleurs délais, et de préférence en matinée, chez un vétérinaire partenaire dont la liste figure au verso du présent contrat.

Le vétérinaire partenaire devra confirmer qu'il s'agit effectivement d'un chat errant et, dans l'affirmative, fera les soins nécessaires (conjonctivites, gingivites, soins des plaies, soins de la peau, anti-puces, vermifuge, ...)

Fait à Ecaussinnes, le 2026.

Signature :

Les 2 témoins de quartier reconnaissant qu'il s'agit effectivement d'un chat errant :

1^{er} témoin :

Madame / Monsieur (nom et prénom)

Signature

2^e témoin :

Madame / Monsieur (nom et prénom)

Signature



Ce document est à remettre au vétérinaire participant qui le joindra à la facture.

Le vétérinaire :

M. _____, vétérinaire partenaire, confirme que le chat
déposé par Madame / Monsieur _____ et pouvant être
caractérisé par _____
_____ a toutes les
caractéristiques d'un chat errant et peut être considéré comme tel.

Fait à Ecaussinnes, le _____ 2026.

Signature du vétérinaire partenaire :

Vétérinaires partenaires pour 2026 :

- Madame Fabienne MARCHAND – rue Saint-Roch, 36A – 067/44.47.12
- Madame Mathilde LECLERCQ – avenue de la Déportation, 44 – 0497/46.77.81



Pour tous renseignements supplémentaires :

Administration communale d'Ecaussinnes - service bien-être animal :
Jennifer Dammans – 067/79.47.31 – jennifer.dammans@ecaussinnes.be